

## COMPTE-RENDU DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU VENDREDI 18 FEVRIER 2011

Le vendredi 18 février deux mil onze, à vingt heures trente, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie sous la présidence de Monsieur Bastien CORITON, Maire.

Étaient présents : MM. CORITON, LEROY, CAPRON, BLONDEL, CHOLET, LEGROS, LOISEAU, LOPERA, Mmes SOUDAIS-MESSAGER, CIVES, BARROIS-VANNONI, DUTHIL, MALOT.

Absents excusés : M. DENISE (Donne pouvoir à M. CORITON), M. HEMARD (Donne pouvoir à Mme CIVES), Mme PILLE (Donne pouvoir à M. CAPRON), M. HITTLER, M. PIZZAGALLI.

Madame Denise DUTHIL a été élue secrétaire de séance.

Le compte-rendu de la réunion du Conseil Municipal du vendredi 17 décembre 2010 est approuvé à l'unanimité.

### **2011-02-18- N°01 – Subventions 2011**

En préambule, Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que le groupe de travail des subventions composé de Monsieur Yves LEROY, Madame Patricia SOUDAIS-MESSAGER, Monsieur Pierre DENISE, Madame Céline CIVES, Monsieur Christian CAPRON, Monsieur Luc HITTLER, Monsieur Ludovic LEGROS, Madame Maryline MIRANDA-TEODORO, Madame Sabine KRZYZELEWSKI et lui-même, s'est réuni à deux reprises afin d'examiner les dossiers des demandes de subventions.

Monsieur le Maire rappelle quelques critères d'attribution qui sont les mêmes que l'année passée, à savoir :

- d'accorder une subvention de base de :
  - 500 € - aux associations dont c'est la première demande.
- d'accorder une subvention exceptionnelle de :
  - 1 000 € - aux associations sportives lorsqu'elles montent de division,  
- pour l'organisation de l'anniversaire de l'association (par tranche de 10 ans),  
- pour la participation du club à un championnat national.
  - 500 € - pour la participation du club à un championnat régional.
- Pour les associations sportives, la base est la même qu'en 2010 suivant le nombre d'adhérents :
  - Caudebec moins de 18 ans : 65,96 €
  - Caudebec plus de 18 ans : 32,46 €
  - Hors Caudebec moins de 18 ans : 20,60 €
  - Hors Caudebec plus de 18 ans : 8,74 €
- Les manifestations prises en compte pour l'attribution de la bonification « vie locale », fixée cette année à 100 euros par animation sont : le Téléthon et le Trio de la Gribane ; même si ce dernier ne s'est pas déroulé en raison du nombre insuffisant de sportifs, la Ville a souhaité inscrire cet évènement sportif dans le calcul des bonifications, afin de remercier les associations qui se sont proposées d'assurer la sécurité des concurrents.
- Les demandes exceptionnelles seront mandatées si la manifestation a bien lieu.

En application de ces critères, Monsieur le Maire propose de verser les subventions de base mentionnées dans le tableau des subventions 2011.

En outre, et sur proposition du groupe de travail, la suite donnée aux demandes de subventions exceptionnelles s'établit comme suit :

### **Associations sportives :**

- **Club des Arts Martiaux (ZCJC)** : la Ville inscrira à son Budget Primitif 2011 1 255 € pour l'achat d'une enseigne personnalisée sur la façade du dojo et achètera 4 tables et 6 chaises qui pourront être utilisées par la Ville en cas de besoin.
- **Badminton Associatif Caudebecquais (ZBAD)** : subvention de 300 € maximum pour l'achat de matériel et accessoires de speedminton (badminton en plein air) afin d'organiser une journée découverte et initiation. Versement sur présentation de facture.
- **Club de Basket (ZB3C)** : subvention de 1 000 € pour les frais liés à la présence d'un entraîneur, afin d'assurer l'encadrement des équipes jeunes et pour l'achat d'un matériel spécifique destiné à l'école de basket de la rentrée 2011-2012 ; Monsieur le Maire ajoute que la Ville a financé l'achat d'un chronomètre mural (déduit de la subvention de base).
- **Club Sportif Caudebecquais (ZCSC)** : subvention de 30 € pour la capture des lapins qui endommagent le terrain d'honneur.
- **Club de Tennis (ZCTC)** : subvention de 1 700 €, soit 500 € pour venir en aide lors des déplacements de l'équipe masculine en régionale 2 et 1 200 € en raison des problèmes de trésorerie rencontrés actuellement par le club.  
Les achats d'un aspirateur et d'une auto-laveuse seront évoqués lors de l'élaboration du Budget Primitif 2011.
- **1ère compagnie d'Arc des Templiers (ZTIR)** : la construction d'un abri sur le terrain d'entraînement situé route de Villequier, sera évoquée en fonction des besoins réels du club.
- **Caudebec Full Contact (ZCFC)** : subvention de 600 € pour l'organisation du Gala Full Contact.

#### **Autres associations :**

- **Comité des Œuvres Sociales du Personnel Communal (ZCOS)** : subvention de 245 € pour que ce comité dynamique continue d'organiser des sorties et autres animations.
- **L'Amicale des Sapeurs Pompiers (INCE)** : subvention maximum de 400 € pour l'achat d'une tenue de cérémonie sur présentation de la facture.
- **Jardins Familiaux (ZJAR)** : subvention de 1 000 € pour la construction de trois puits pour la récupération d'eau et 400 € pour la fête des plantes qui se déroulera le 24 avril prochain.
- **Amicale Laïque (ZAMI)** : subvention de 300 € pour l'organisation du Marché de Noël.
- **Bamisa** : subvention de 360 € pour doter le centre médical, basé au Tchad, d'un moulin destiné à la fabrication de la farine bamisa.
- **Union Commerciale et Artisanale** : subvention de 1 000 € pour doter en lots leurs opérations commerciales en raison des nuisances engendrées par les travaux du Quai Guilbaud.
- **Le Havre Athlétic Club – section cycliste** : subvention de 2 000 € pour que Caudebec-en-Caux soit ville de départ à l'occasion du Tour de la Porte Océane ; Monsieur le Maire rappelle que lors de la réunion du 9 juin 2010 le Conseil Municipal avait donné son accord de principe.
- **UNADIF-FNDIR** : subvention de 40 € pour honorer, par le dépôt d'une gerbe, les cérémonies du Souvenir des Déportés.
- **Overlord 76** : subvention de 100 € pour dédommager partiellement chacun des membres présentant son véhicule militaire lors de certaines cérémonies commémoratives.
- **Amicale des Sapeurs Pompiers de La Mailleraye-sur-Seine** : subvention maximum de 400 € pour l'ouverture et le fonctionnement de la section de jeunes sapeurs pompiers à La Mailleraye-sur-Seine

destinée à la formation des jeunes de 12 à 14 ans au « métier de sapeur pompier », sous réserve de la participation de jeunes caudebecquais.

- **Normandie Camions Radiocommandés** : subvention maximum de 200 € pour promouvoir l'activité des camions et engins de chantier radiocommandés, sous réserve que cette association organise des animations à Caudebec-en-Caux.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de la réception de trois demandes de subventions exceptionnelles émanant du :

1. Comité de Soutien des salariés de Cooper Standard Automotive
2. Du Syndicat CGT de la région de Bolbec-Lillebonne-Gravenchon
3. Du Syndicat CFE-CGC de Lillebonne

Concernant le Comité de Soutien, Monsieur le Maire précise que malheureusement la législation ne permet pas à une collectivité d'apporter un soutien financier dans un conflit collectif du travail ; il est proposé que les salariés caudebecquais de la société Cooper qui se trouveraient en difficulté, soient dirigés vers le CCAS de Caudebec-en-Caux.

Quant aux deux autres demandes, Monsieur le Maire précise que si subvention il devait y avoir, elles devraient être versée à l'ensemble des organisations représentatives et pas à certaines d'entre elles seulement, pour des raisons d'équité.

Il est en effet difficilement concevable qu'une commune soutienne un syndicat plus qu'un autre.

En accord avec le groupe de travail, Monsieur le Maire propose la mise à disposition et ce, gratuitement d'une salle municipale si besoin.

En conclusion et sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal approuve les subventions 2011 à la majorité selon le tableau ci-après. Il est précisé que :

- Monsieur Ludovic LEGROS ne prend pas part au vote de la subvention au Club de Basket.
- Madame Corinne PILLE (représentée par Madame Céline CIVES) ne prend pas part au vote de la subvention au Club de Badminton.
- Monsieur le Maire ne prend pas part au vote de la subvention à l'association de la fête du cidre.

Insertion tableau des subventions

### **2011-02-18 – N°02 – Véloroute du Val de Seine – Tronçon « Mairie / Capucins » – Délégation de maîtrise d'ouvrage – Convention financière avec le Département**

Pour des raisons de délai de réalisation et de coordination des chantiers, il était prévu une tranche conditionnelle dans les marchés de travaux signés pour l'aménagement du Quai Guilbaud, destinée, en cas d'accord du Département, à construire la piste cyclable, de la Mairie aux Capucins.

Les négociations ayant abouti favorablement, il est indispensable, pour commencer les travaux et affermir cette tranche auprès des entreprises, de signer une convention technique et financière avec le Département, dans le cadre d'une délégation de maîtrise d'ouvrage.

Le montant des travaux est arrêté à 351 261,59 € HT, soit 420 108.86 € TTC, dont 72,55 % pris en charge par le Département.

A l'issue de cet exposé, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de l'autoriser à signer la convention avec le Département de la Seine-Maritime, ainsi que tout document permettant de faire aboutir cette affaire. Il précise que les crédits nécessaires seront inscrits au budget primitif 2011.

A l'unanimité, le Conseil Municipal accepte les propositions de Monsieur le Maire.

### **2011-02-18 – N°03 – Avenue Winston Churchill – Aménagements routiers – Demande de subvention F.A.L.**

Pour des raisons de délai de réalisation et de coordination des chantiers, il était prévu une tranche conditionnelle dans les marchés de travaux signés pour l'aménagement du Quai Guilbaud, destinée à requalifier l'avenue Winston Churchill, de la Mairie aux Capucins.

Ces travaux portent principalement sur la réfection des trottoirs, la création d'une piste cyclable, l'aménagement de stationnements le long de la voie et le revêtement de la chaussée.

Il est indispensable, avant de commencer les travaux et d'affermir cette tranche auprès des entreprises, de s'assurer du financement de l'opération, susceptible de bénéficier du Fonds d'Action Locale, pour la partie des travaux relative à la création de stationnements, la signalisation, la différenciation du trafic et la sécurité routière.

Le montant des travaux est arrêté à 351 261,59 € hors TVA.

A l'issue de cet exposé, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de l'autoriser à solliciter cette aide et de signer tout document permettant de faire aboutir cette affaire.

Le Conseil Municipal valide les propositions de Monsieur le Maire, à l'unanimité.

### **2011-02-18 – N°04 – 5153 – Quai Guilbaud tranche 3 – Abri-bus**

Dans le cadre du chantier d'aménagement du Quai Guilbaud, il est prévu de déplacer l'arrêt de bus actuel, situé au niveau de la lanterne rouge sur le nouveau pôle multimodal, devant l'Office du Tourisme.

Un nouvel abri devra être implanté, fourni par le Département de Seine Maritime. Le modèle urbain a été retenu, en verre, avec un caisson plein lumineux, pouvant recevoir des publicités.

Il est nécessaire d'affirmer, par délibération, la volonté de la commune d'implanter cet équipement.

A l'issue de cet exposé, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal :

- D'approuver le projet d'implantation du nouvel abri-bus,
- De l'autoriser à signer toutes pièces afférentes à cette demande.

A l'unanimité, le Conseil Municipal accepte les propositions de Monsieur le Maire.

Suite à une question de Madame Céline CIVÉS, Monsieur le Maire ajoute que la Ville est en phase de finalisation quant au choix du panneau d'information lumineux qui sera installé sur le Quai.

### **2011-02-18 – N°05 – Monument du Latham 47 – Demande de subvention**

La Ville de Caudebec-en-Caux est propriétaire du Monument du Latham 47, édifié en 1931, et qui présente des dégradations importantes, dues à des infiltrations de pluie et aux outrages du temps. Des blocs de béton se sont détachés, et l'armature métallique est maintenant visible à de nombreux endroits.

Etant donné sa proximité de la voirie, les visiteurs réguliers et les manifestations commémoratives qui ont lieu au dessous du monument, il est indispensable, pour sa conservation mais aussi pour la sécurité publique, d'entreprendre des travaux de confortement.

Le coût de cet investissement est estimé à 7 197 € HT, soit 8 607,61 € TTC.

Ces travaux sont susceptibles de bénéficier de subventions.

A l'issue de cet exposé, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal :

- De l'autoriser à signer toutes pièces afférentes à ces demandes d'aides financières,
- D'inscrire au budget primitif le montant nécessaire à la réalisation de cette opération.

A l'unanimité, le Conseil Municipal valide les propositions de Monsieur le Maire.

Monsieur le Maire ajoute que les travaux auront lieu d'ici l'été ; il rappelle que le monument sera mis à l'honneur cette année :

- En mai avec la cérémonie du Latham Norvège,
- En juin avec la cérémonie du Latham Italie,
- En novembre pour le 80<sup>ème</sup> anniversaire du monument du Latham.

#### **2011-02-18 – N°06 – Hôtel de Ville – Travaux de rénovation – Demandes de subventions**

Dans les années à venir, des travaux importants de remise en état de l'Hôtel de Ville devront être envisagés. Il conviendra en effet de rénover la toiture, les souches de cheminées, les garde-corps, une partie menuiseries et certaines pierres de façade, ayant dernièrement souffert du gel.

L'ensemble de ces travaux est susceptible de bénéficier de subventions.

A l'issue de cet exposé, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de l'autoriser à signer toutes pièces afférentes à ces demandes d'aides.

A l'unanimité, le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à signer tout document permettant de mener à bien cette affaire.

Monsieur le Maire ajoute que la toiture et les fenêtres du grenier de l'Hôtel de Ville sont les travaux à réaliser en priorité.

#### **2011-02-18 – N°07 – Hôtel de Ville – Travaux de rénovation – Autorisation réglementaire**

Des travaux importants de remise en état de l'Hôtel de Ville devront être envisagés prochainement. Il conviendra en effet de rénover la toiture, les souches de cheminées, les garde-corps, une partie menuiseries et certaines pierres de façade, ayant dernièrement souffert du gel. Par ailleurs, dans le cadre du chantier du « Quai Guilbaud – tranche 3 », une rampe permettant un accès aux personnes à mobilité réduite sera créée.

Les travaux de modification d'un immeuble inscrit à l'inventaire supplémentaire des Monuments Historiques sont soumis au dépôt d'une demande de permis de construire, en application de l'article L.621.27 du Code du Patrimoine, subordonné à l'accord du Préfet de Région.

A l'issue de cet exposé, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de l'autoriser à déposer les demandes réglementaires liées à ces travaux.

A l'unanimité, le Conseil Municipal valide les propositions de Monsieur le Maire.

#### **2011-02-18 – N°08 – Collecte du verre en apport volontaire**

La communauté de communes Caux vallée de Seine a décidé la collecte en apport volontaire des verres, supprimant ainsi la collecte en porte à porte. L'installation des points d'apport volontaire est prise en charge à 100% par la CVS, sauf dans certains cas particuliers.

Ainsi, les bornes enterrées sont prévues en centre-ville, mais pas dans les quartiers excentrés, où sont prévues des colonnes aériennes.

Le quartier de Rétival ne devrait donc pas, en théorie, recevoir un collecteur enterré, mais une colonne aérienne. Cependant, devant la difficulté d'implantation d'un tel équipement, le Ville a proposé à la CVS d'implanter un collecteur enterré, et de prendre en charge la différence de coût :

- Prix d'une colonne enterrée : 7 423 € HT
- Prix d'une colonne aérienne : 1 260.80 € HT
- Différence à supporter par la commune : 6 125.20 € HT

A l'issue de cet exposé, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal :

- De l'autoriser à signer toutes pièces permettant la finalisation de cet accord avec la communauté de communes Caux vallée de Seine,
- D'inscrire au budget primitif 2011 le montant nécessaire à la réalisation de cette opération.

A l'unanimité, le Conseil Municipal accepte les propositions de Monsieur le Maire.

Suite à une question de Monsieur Ludovic LEGROS, Monsieur le Maire confirme que le projet de colonnes enterrées à la Vignette est toujours en cours.

#### **2011-02-18 – N°09 – Vente terrain Cavée Saint Léger**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que l'instruction administrative du 29 décembre 2010 publiée au bulletin officiel des impôts (BOI) 3 A-9-10 précise que les livraisons d'immeubles réalisées par un assujetti agissant en tant que tel sont soumises à la TVA à l'exception de celles qui en sont exonérées en application du 5 de l'article 261 du code général des impôts, c'est-à-dire les livraisons de terrains qui ne sont pas des terrains à bâtir.

La définition des personnes assujetties à la TVA est donnée par l'article 256 A du même code précisant qu'il s'agit de personnes exerçant de manière indépendante une activité économique.

Au regard de cette définition, les ventes de terrains à bâtir réalisées par les collectivités dans le cadre de leurs opérations d'aménagement constituent des activités économiques soumises à la TVA.

Cependant, les mutations qui interviennent en dehors de toute démarche économique, comme par exemple la cession isolée d'un terrain par une collectivité locale dans le cadre de la gestion de son patrimoine, échappent à la TVA.

En application de ce principe, Monsieur le Maire précise au Conseil Municipal que la vente de la parcelle sise Cavée Saint Léger, cadastrée section AH 415 - 417 ne sera pas soumise à la TVA.

A l'unanimité, le Conseil Municipal valide ce principe.

Monsieur le Maire ajoute que la signature de l'acte de vente de ce terrain devrait avoir lieu rapidement.

#### **2011-02-18 – N°10 – Achat de terrain appartenant aux douanes – Barre Y Va**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que le service des douanes a fait à la Ville de Caudebec-en-Caux une offre d'achat pour une parcelle cadastrée section AC n°10, d'une contenance de 1 081 m<sup>2</sup>, au prix de 1 100 €.

Ce terrain est un talus planté, situé entre la route de Barre Y Va et les nouveaux services techniques municipaux. Son acquisition permettrait de maîtriser foncièrement l'ensemble des terrains du secteur, et d'entreprendre l'abattage des arbres dangereux.

Compte tenu de ce qui précède, Monsieur le Maire propose au conseil municipal de :

- L'autoriser à signer tout document permettant de faire aboutir favorablement cet achat,
- Mandater l'étude notariale EVEILLARD / VATTIER pour représenter la Ville de Caudebec-en-Caux,
- D'inscrire au budget primitif les crédits nécessaires.

A l'unanimité, le Conseil Municipal accepte les propositions de Monsieur le Maire.

### **2011-02-18 – Acquisition terrain – Rue du Président Kennedy**

Monsieur le Maire rappelle le projet Seminor sur le terrain Legrix inscrit à l'ordre du jour de la présente réunion.

Considérant que la division de la propriété ne nous est pas encore parvenue, Monsieur le Maire propose de reporter toute décision liée à ce projet à la prochaine réunion.

A l'unanimité, le Conseil Municipal décide de surseoir à cette délibération qui sera débattue lors du prochain Conseil Municipal.

### **2011-02-18 – N°11 – Radars pédagogiques – Demande de subvention**

Les limitations de vitesse en agglomération, sur la RD982 (route du Havre, rue St François, quai Guilbaud, place du général de Gaulle, rue Bailleul, avenue du Latham 47 et route de Rouen) sont très difficiles à faire respecter.

Aussi, dans un but éducatif et de responsabilisation des conducteurs, il est envisagé de poser sur cet axe des radars pédagogiques, leur indiquant la vitesse instantanée de leurs véhicules.

Le coût de cet investissement est estimé à 6 830 € HT, soit 8 168,68 € TTC.

Ces travaux sont susceptibles de bénéficier d'une aide du Fonds d'Action Locale (F.A.L.), à hauteur de 30 % du montant des travaux, hors taxes.

A l'issue de cet exposé, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal :

- De l'autoriser à signer toutes pièces afférentes à cette demande d'aide,
- D'inscrire au budget primitif le montant nécessaire à la réalisation de cette opération.

A l'unanimité, le Conseil Municipal accepte les propositions de Monsieur le Maire.

Monsieur le Maire précise que deux radars seraient installés :

- le premier route de Rouen,
- le second route du Havre.

Les emplacements exacts seront déterminés en liaison avec la Direction Départementale des Routes.

### **2010-02-18 – N°12 – Propriété « BECU »**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que la propriété de Monsieur Gérard BECU, sise 32 rue de la République, fait l'objet depuis 1998 d'une procédure d'état de péril.

Suite au décès de Monsieur Gérard BECU en juillet 2009, le Conseil Municipal a mandaté Maître EVEILLARD pour réaliser les recherches généalogiques permettant d'identifier ses ayants droit.

Il s'avère que Monsieur Gérard BECU a un seul ayant droit, Monsieur Jean-Claude BECU, son frère.

Afin de permettre d'envisager un projet immobilier sur cette propriété cadastrée section AH n° 26, 269, 270 et 271, d'une superficie totale de 475 m<sup>2</sup>, et de régler cette situation inextricable depuis 1998, Monsieur le Maire demande l'accord de principe du Conseil Municipal pour :

- Proposer à Monsieur Jean-Claude BECU, ayant droit, l'acquisition de ce bien, à l'euro symbolique ;
- Sous réserve de son accord, le Conseil Municipal accepterait l'admission en non-valeur du titre de recette, émis par la Commune en 1999, pour un montant de 7 640,39 € (hors frais de recouvrement, de contentieux, etc).

A l'unanimité, le Conseil Municipal valide les propositions de Monsieur le Maire et le charge de toute démarche à ce sujet.

### **2011-02-18 – N°13 – ERDF – Convention de servitude – Rue Sainte Gertrude**

Pour desservir en électricité le nouveau collège Victor Hugo, ERDF doit traverser la rue Sainte Gertrude et poser dans la parcelle du collège une canalisation destinée à alimenter en électricité l'installation.

Aujourd'hui, cette parcelle (AD 112) est toujours propriété communale, et il convient de conventionner avec ERDF pour l'autoriser à poser ce raccordement, en servitude.

Cette servitude sera intégrée à l'acte de cession du terrain, devant intervenir prochainement entre la Ville de Caudebec-en-caux et le Département de Seine Maritime.

Tous les frais engendrés par ces travaux seront supportés par le bénéficiaire, et aucunement par la Ville de Caudebec-en-Caux.

A l'issue de cet exposé, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de l'autoriser à signer la convention avec ERDF, ainsi que tout document permettant de faire aboutir cette affaire.

A l'unanimité, le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire signer tout document à intervenir.

Monsieur le Maire ajoute qu'une visite de chantier du Collège Victor Hugo a été effectuée en présence de certains Maires du canton de Caudebec-en-Caux. Le gel a causé un retard d'environ 15 jours ; sauf nouvel imprévu, le Collège devrait être livré dans les temps.

#### **2011-02-18 – N°14 – Personnel Communal – Modification du tableau des effectifs 2011**

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de modifier le tableau des effectifs 2011, comme suit :

<b>PERSONNEL TITULAIRE PERMANENT A TEMPS COMPLET</b>	Autorisés par le Conseil Municipal	Pourvus	Non Pourvus
<b>FILIERE ADMINISTRATIVE</b>	<b>16</b>	<b>12</b>	<b>4</b>
Adjoint administratif 2 <sup>ème</sup> classe	5	4	1
Adjoint administratif 1 <sup>ère</sup> classe	4	3	1
Adjoint administratif principal de 2 <sup>ème</sup> classe	1	0	1
Rédacteur	4	3	1
Rédacteur Chef	1	1	0
Attaché principal	1	1	0
<b>FILIERE TECHNIQUE</b>	<b>17</b>	<b>15</b>	<b>2</b>
Adjoint technique 2 <sup>ème</sup> classe	11	11	0
Adjoint technique 1 <sup>ère</sup> classe	1	1	0
Agent de maîtrise	1	1	0
Agent maîtrise principal	1	1	0
Technicien principal 2 <sup>ème</sup> classe	2	1	1
Technicien principal 1 <sup>ère</sup> classe	1	0	1
<b>FILIERE SANITAIRE ET SOCIALE</b>	<b>2</b>	<b>2</b>	<b>0</b>
Agent Spécialisé Ecoles Maternelles 1 <sup>ère</sup> classe	2	2	0
<b>FILIERE CULTURELLE</b>	<b>2</b>	<b>2</b>	<b>0</b>
Adjoint du patrimoine 1 <sup>ère</sup> classe	1	1	0
Assistant qualifié de conservation du patrimoine et des bibliothèques 2 <sup>ème</sup> classe	1	1	0
<b>FILIERE ANIMATION</b>	<b>1</b>	<b>1</b>	<b>0</b>
Adjoint d'animation de 2 <sup>ème</sup> classe	1	1	0
<b>TOTAL TITULAIRES A TEMPS COMPLET</b>	<b>38</b>	<b>32</b>	<b>6</b>

<b>PERSONNEL TITULAIRE A TEMPS NON COMPLET</b>	Autorisés par le Conseil Municipal	Pourvus	Non Pourvus
Adjoint technique 2 <sup>ème</sup> classe	1	1	0
Adjoint administratif 1 <sup>ère</sup> classe	1	1	0

<b>TOTAL TITULAIRES A TEMPS NON COMPLET</b>	<b>2</b>	<b>2</b>	<b>0</b>
<b>TOTAL GENERAL TITULAIRES</b>	<b>40</b>	<b>34</b>	<b>6</b>

<b>PERSONNEL PERMANENT NON TITULAIRE</b>	Autorisés par le Conseil Municipal	Pourvus	Non Pourvus
Gardien Chapelle Barre Y Va	1	1	0
<b>TOTAL PERMANENT NON TITULAIRE</b>	<b>1</b>	<b>1</b>	<b>0</b>

<b>EMPLOIS CONTRACTUELS (art.3/1<sup>er</sup> - 3<sup>ème</sup> alinéa)/ BESOINS OCCASIONNELS ou SAISONNIERS (art.3/2<sup>ème</sup> alinéa)</b>	Autorisés par le Conseil Municipal	Pourvus	Non Pourvus
Adjoint d'animation 2 <sup>ème</sup> classe	1	1	0
Attaché de conservation du patrimoine	1	1	0
Adjoint technique 2 <sup>ème</sup> classe (1 occasionnel) et 5 saisonniers (dont 2 en juillet et 2 en août)	6	0	6
<b>TOTAL CONTRACTUELS</b>	<b>8</b>	<b>2</b>	<b>6</b>
Contrat d'accompagnement dans l'emploi	8	8	0
Vacataires Musée de la Marine de Seine	3	3	0
<b>TOTAL CAE ET VACATAIRES</b>	<b>11</b>	<b>11</b>	<b>0</b>
<b>TOTAL GENERAL NON TITULAIRES</b>	<b>19</b>	<b>13</b>	<b>6</b>

<b>RECAPITULATIF</b>			
<b>TOTAL TITULAIRES A TEMPS COMPLET</b>	<b>38</b>	<b>32</b>	<b>6</b>
<b>TOTAL TITULAIRES A TEMPS NON COMPLET</b>	<b>2</b>	<b>2</b>	<b>0</b>
<b>TOTAL EMPLOIS PERMANENTS</b>	<b>40</b>	<b>34</b>	<b>6</b>
<b>TOTAL NON TITULAIRES</b>	<b>19</b>	<b>13</b>	<b>6</b>
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>59</b>	<b>47</b>	<b>12</b>

A l'unanimité, le Conseil Municipal valide le tableau des effectifs.

#### **2010-02-18 – N°15 – Groupe scolaire Prévert – Classe de neige année scolaire 2010 / 2011 – Aménagement tarifaire**

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal qu'un élève de Madame Catherine EVRARD, du Groupe Scolaire « Jacques PREVERT », qui devait participer à la classe de neige se déroulant du 3 au 13 février 2011, n'a pas intégré le groupe au moment du départ.

Compte tenu des frais engagés pour l'organisation de cette classe de neige, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal :

- de l'autoriser à réclamer à la famille une participation représentant la moitié de la somme due pour ce séjour.
- de fixer à 85 € la participation des parents, payable en 2 mensualités (45 € en mars et 40 € en avril). Cette famille pourra contacter Madame Catherine FLEURY, Comptable du Trésor, afin de revoir l'échelonnement des paiements en fonction de leur situation financière.

Le Conseil Municipal accepte les propositions de Monsieur le Maire à l'unanimité.

#### **2010-02-18 – N°16 – Participation financière de la Ville de Caudebec-en-Caux pour les collégiens Caudebecquais dans le cadre des voyages linguistiques**

Monsieur le Maire rappelle que lors du Conseil Municipal du 19 février 2009, une délibération avait été adoptée afin que les élèves de 3<sup>ème</sup> du Collège Victor Hugo, habitant Caudebec-en-Caux et participant à l'échange linguistique avec les élèves de Nettetal (mars 2009), puissent bénéficier d'une aide maximale de 50 €.

Dans le cadre des futurs échanges scolaires entre les élèves du collège « Victor HUGO » de Caudebec-en-Caux et ceux des villes jumelées avec notre commune, Monsieur le Maire et Madame Patricia SOUDAIS-MESSAGER proposent de reconduire cette aide.

Les parents devront, par le biais d'une attestation, préciser le montant du voyage restant à leur charge, déduction faite des aides supplémentaires versées par les Comités d'Entreprise ou autres ; au vu de ces renseignements, une aide exceptionnelle de la Ville pourrait leur être attribuée.

Afin d'encourager les élèves à participer à ces échanges et maintenir les liens créés avec leurs correspondants, Monsieur le Maire propose :

- D'accorder, uniquement aux élèves domiciliés à Caudebec-en-Caux, une aide maximale de 50 €,
- D'appliquer cette délibération pendant toute la durée du mandat.

A l'unanimité, le Conseil Municipal accepte les propositions de Monsieur le Maire.

Sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de poursuivre la réunion en huis clos.

### **2011-02-18 – N°17 – Ventes terrains - Lotissement du Marais**

Monsieur le Maire rappelle que lors du Conseil Municipal du 21 octobre 2010, il avait été évoqué que les lots 1, 2, 9, 10 et 11 du lotissement du Marais, dont la configuration est complexe, auraient des difficultés à trouver acquéreurs.

Compte tenu des difficultés d'aménagement de ces 5 lots, il avait été convenu que toute offre ferme d'acquisition d'un de ces lots serait soumise aussitôt au Conseil Municipal.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il a reçu :

- une offre d'achat pour le lot N°9, dont le prix initial est de 71 000 €,
- une offre d'achat pour le lot N°1, dont le prix initial est de 56 000 €,
- une offre d'achat pour le lot N°2, dont le prix initial est de 56 000 €.

Le Conseil Municipal décide de surseoir à sa décision quant aux lots N°1 et 2. En ce qui concerne le lot n°9, il est décidé d'arrêter le montant à 64 000 € (63 000 € sans portail) ; l'éventuel acquéreur devra toutefois étayer son offre en fournissant un devis de terrassement.

En outre, Monsieur le Maire a reçu une offre d'achat pour le lot N°3, dont le prix initial est de 72 000 €. Compte tenu que ce lot :

- d'une superficie initiale de 1 824 m<sup>2</sup> est aujourd'hui, du fait des travaux de création des lots N°1 bis et N°2 bis, d'une superficie ramenée à 1 551 m<sup>2</sup>,
- est aujourd'hui de la même superficie que le lot N°7 (69 000 €),
- est moins bien exposé et plus difficile à aménager,

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal son accord sur cette offre ferme d'achat.

A l'unanimité, le Conseil Municipal émet un avis favorable à l'offre d'achat pour le lot N°3 et arrête le prix à 68 000 € (avec portail) – 67 000 € (sans portail).

### **INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES**

#### **2011-02-18 – Marchés 2010**

En application de l'arrêté du 26 décembre 2007 modifié par arrêté du 10 mars 2009 (article 133 du code des marchés publics), Monsieur le Maire présente le tableau des marchés conclus en 2010 et précise qu'il sera affiché en Mairie.

**MARCHES DE 4 000 à 19 999,99 EUROS HT**

INDICATIONS OBLIGATOIRES				INDICATIONS FACULTATIVES
Objet	Date du marché	Attributaires	Code postal attributaire	Montant
Maîtrise d'œuvre de conception - voûte ste Gertrude	28/06/2010	PY CONSEILS	76680	17 000,00 €
Aménagement du parking de la Tour d'Harfleur	03/09/2010	THOMAS TP	76490	14 589,55 €
Remplacement de 6 portes au gymnase	19/01/2010	SGM	76360	13 104,00 €
4 tables de pique nique	11/06/2010	PLAS ECO	14790	5 180,00 €
Nettoyage et abattage quartier des Oiseaux	19/03/2010	JARDIVERT	76190	16 304,35 €
Démolition bâtiments Big Mat	23/07/2010	MARELLE	76190	4 000,00 €

**MARCHES DE 20 000 à 49 999,99 EUROS HT**

INDICATIONS OBLIGATOIRES				INDICATIONS FACULTATIVES
Objet	Date du marché	Attributaires	Code postal attributaire	Montant
Véhicule électrique	26/05/2010	UGAP	59658	21 376,48 €
Parc de jeux du Marais : fourniture et pose	02/07/2010	TRANSALP	38470	28 740,24 €
Quartier des Oiseaux - Maîtrise d'œuvre	21/01/2010	AX'6	76490	24 000,00 €

**MARCHES DE 50 000 à 89 999,99 EUROS HT**

INDICATIONS OBLIGATOIRES				INDICATIONS FACULTATIVES
Objet	Date du marché	Attributaires	Code postal attributaire	Montant
Quai Guilbaud - Lot 4 - serrurerie	20/08/2010	TEG	76490	56 051,00 €

**MARCHES DE 90 000 à 124 999,99 EUROS HT**

INDICATIONS OBLIGATOIRES				INDICATIONS FACULTATIVES
Objet	Date du marché	Attributaires	Code postal attributaire	Montant
Maîtrise d'Œuvre Quai Guilbaud	20/08/2010	CRAQUELIN	76170	122 452,80 €

**MARCHES DE 125 000 à 192 999,99 EUROS HT**

INDICATIONS OBLIGATOIRES				INDICATIONS FACULTATIVES
Objet	Date du marché	Attributaires	Code postal attributaire	Montant
Quai Guilbaud - Lot 2 - eau potable	20/08/2010	HAVE SOMA-CO	76580	139 969,00 €
Quai Guilbaud - Lot 6 - plantations	20/08/2010	STEEV	76320	120 314,68 €

**MARCHES DE 193 000 à 999 999,99 EUROS HT**

INDICATIONS OBLIGATOIRES				INDICATIONS FACULTATIVES
Objet	Date du marché	Attributaires	Code postal attributaire	Montant
Quai Guilbaud - Lot 3 - éclairage public	20/08/2010	GARCZYNSKI	76196	330 104,20 €
Quai Guilbaud - Lot 5 - ouvrage bois et minigolf	20/08/2010	VALLOIS	76210	240 715,50 €

#### MARCHES DE 1 000 000 à 2 999 999,99 EUROS HT

INDICATIONS OBLIGATOIRES				INDICATIONS FACULTATIVES
Objet	Date du marché	Attributaires	Code postal attributaire	Montant
Quai Guilbaud - Lot 1 - voirie	20/08/2010	EUROVIA	76700	2 538 791,62 €

#### **2011-02-18 – Urbanisme**

En application de l'article L2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales lui donnant délégation du Conseil Municipal, Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal des documents signés récemment :

Renonciation au droit de préemption urbain :

- Vente AUDROIN / DUPARC, 1 bis rue de la Boucherie – au prix de 61 000 €
- Le 10/01/2011 – Vente SCI VAL DE SEINE, 24 route du Havre, au profit de M. DAUVERGNE et Mlle GODARD – au prix de 67 000 €
- Le 10/01/2011 – Vente consorts MORE, 4 rue de la Vicomté, au profit de la SCI Salines – au prix de 155 000 €
- Vente LOUE / RAIMBOURG, 19/21 rue Saint Maur – au prix de 226 000 €

#### **2011-02-18 – Personnel**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que :

- Madame Murielle MALHEUVRE a été recrutée à la Ville de Caudebec-en-Caux à compter du 1<sup>er</sup> janvier en remplacement d'Hélène MELLIER ; elle est affectée à l'entretien des bâtiments communaux et à la restauration scolaire.
- Madame Christelle LAMISSE a été recrutée à la Ville de Caudebec-en-Caux en remplacement de Cindy HAMEL.

#### **2011-02-18 – Arrêté de subvention**

Monsieur le Maire cite les subventions octroyées récemment à la Ville de Caudebec-en-Caux :

- Par l'Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie :
  - Achat d'un véhicule électrique neuf dans le cadre d'une politique du respect de l'environnement : 3 000 €.
- Par le Syndicat des Bassins Versants Caux Seine :
  - Travaux embouchures des rivières Sainte-Gertude : 30 000 € – Les travaux de réouverture de la rivière sont prévus en mars 2011 pour une durée de 3 mois.

#### **2011-02-18 – Ramassage textile**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal, qu'en attente d'éléments nouveaux, il a refusé l'installation d'un container de récupération des textiles sur le parking de Carrefour Market ; en effet, ce système pourrait pénaliser la Croix Rouge et le Bateau de Brotonne.

#### **2011-02-18 – Recrutement du Directeur Adjoint des Services Techniques**

Suite à une remarque concernant les extérieurs des locaux des services techniques, Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que le recrutement du futur directeur adjoint des services techniques est en cours de finalisation. Ce nouveau collaborateur sera présenté aux membres du Conseil Municipal dès que possible.

La séance est levée à 22 heures.

B. CORITON

Y. LEROY

P. SOUDAIS-MESSAGER

C. CIVES

C. CAPRON

C. BARROIS-VANNONI

E. BLONDEL

R. CHOLET

D. DUTHIL

L. LEGROS

R. LOISEAU

M. LOPERA

B. MALOT